

LE PETIT PUIVERTAIN

N° 240 – 1er trimestre 2023



Edito :

L'année 2022 s'est terminée et l'équipe municipale se projette déjà vers 2023 avec joie et conviction pour la réalisation des divers projets :

- *espace mutualisé et local MJC* : les travaux seront réalisés dans le courant de l'année 2023 et nous espérons la réception du bâtiment à la fin de l'année ou au début de l'année 2024. Le permis de construire modificatif vient d'être délivré ;
- les *travaux d'adduction d'eau* vers Campeille seront réalisés au cours du deuxième trimestre 2023. Le choix des entreprises est en cours (procédure d'offre publique) ;
- l'étude du *poste de secours, des toilettes et point information* commence et les travaux seront réalisés à partir de l'automne pour une réception en avril ou mai 2024 ;
- *la vente du camping municipal* : l'exploitation actuelle du site en délégation de service public ne correspond pas aux attentes de la clientèle et la municipalité ne veut pas gérer le camping en régie. Des travaux d'aménagement importants sont à prévoir et seul un investisseur privé peut les supporter. Les recettes de la vente seront investies dans l'aménagement du lac.

La voirie : Des entreprises sont consultées pour la réfection :

- des routes goudronnées ;
- des chemins agricoles ;
- des chemins forestiers.

L'éclairage public :

La commune a dépensé pour 2022 en consommation électrique 26 000 € environ (bâtiments communaux, éclairage public et autres). Nous prévoyons un budget doublé pour les factures de 2023.

Une nouvelle tranche de travaux sera réalisée sur le village de Puivert pour l'installation de lampe LED et financée en partie par le SYADEN ;

L'extinction partielle de l'éclairage public :

Elle sera réalisée au premier trimestre 2023 et devrait permettre des économies substantielles.

Avis des administrés :

Par délibération n° DE – 2022- 050 du 21 octobre 2022, la municipalité de Puivert va procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public.

Outre la réduction de la facture de la consommation d'électricité, cette action contribuera également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances sonores. D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable et notamment en matière de sécurité. A certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

La commune de Puivert va mettre en place une extinction partielle de l'éclairage public la nuit :

- . de 23 heures à 6 heures, du mois d'octobre au mois d'avril ;
- . à partir d' 1 heure sans rallumage, du mois de mai au mois de septembre.

La consommation annuelle de l'éclairage public de Puivert et ses hameaux s'élève à 9700 euros. Les économies réalisées seront réinvesties dans les dépenses prioritaires de la commune. La mise en place sur la majeure partie de la commune de lampes à LED pour l'éclairage public, contribue déjà à une économie de 30 % par rapport à un éclairage conventionnel. Ces mêmes équipements bénéficient d'une baisse d'intensité entre 23 heures et 6 heures.

L'extinction partielle de l'éclairage public commencera par les hameaux puis par le village.

Une signalisation spécifique sera mise en place sur la RD 117 (traversée du village).

La mairie aura la possibilité d'adapter l'utilisation de l'éclairage public afin de couvrir les événements ou activités nocturnes.

Point service :

La SAS Le Local exploitera un point service sur la RD 117 (ancien restaurant le Pamir) à partir du printemps. La commune subventionne la création de ce commerce. Nous y reviendrons.

Un nouveau site internet sera créé dans les semaines à venir. Nous étudierons également la mise en place de bancs. Plusieurs administrés nous sollicitent pour la réhabilitation de la place de l'église. Nous ne pouvons donner suite pour l'instant car nos engagements financiers sur divers projets ne le permettent pas.

La distribution des colis de Noël à nos aînés a été très appréciée. Nous vous souhaitons encore une belle et heureuse année 2023 à Puivert. L'équipe municipale reste à votre entière écoute et n'hésitez pas nous solliciter.

Vie de la commune :

Mariage : Guillaume et Elodie SMAGGHE le 10 juillet 2022

Décès : Jeannette GALLARDO

Robert NEGRE

Bernard NOUHET

Andrée CARBONNEL

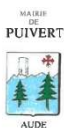
Les règles d'urbanisme :

Au cours de nos déplacements sur la commune, nous avons été amenés à constater des irrégularités.

Par exemple, un camion aménagé avait été stationné sur un terrain privé en zone naturelle à Campsylvestre, après de multiples négociations, nous avons réussi à faire partir ce véhicule.

Deux autres installations illicites ont été réalisées en zone nature (non constructible). Nous suivons les dossiers mais la remise en état des lieux n'intervient pas, des poursuites seront envisagées.

Le règlement de PLUi est consultable sur le site de la communauté des communes des Pyrénées Audoises.



PLANNING ENCOMBRANTS

2023

	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
MARDI	24	21	21	25	23	20	25	22	19	24	21	19

Collecte des bouchons de liège pour la lutte contre le cancer :



Monsieur René Garcin, pour l'année 2022 et avec l'appui de l'agence postale, a pu récupérer 4 kilos de bouchons.

Cette action solidaire sert à financer la lutte contre le cancer. Il remercie les administrés de la commune qui ont largement participé à ce projet.

Brasserie du Quercorb :

BDQ Taproom & Kitchen T : 06 77 92 56 89

Ouvert du jeudi au samedi, 16h00-22h00 et dimanche 11h00-22h00

Pizza chaque vendredi. Les jeudis & dimanche cuisine Mexicaine style. Dimanche live musique